PROVINCE DE OUÉBEC COMTÉ LAC SAINT-JEAN MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 27 février 2023 à 19 h à la salle du conseil municipal, à laquelle présents les conseillers suivants: M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M. Jean Gauthier et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Assiste également, M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

Tous les membres du conseil sont présents et ont tous reçu l'avis de convocation.

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 49-02-23 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Gabriel Fortin et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette session extraordinaire:
 - 1-Mot de bienvenue du maire et constat du quorum.
 - 2-Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
 - 3-Dépôt et approbation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021.
 - 4-Cession et servitude Chemin du Golf
 - 5-Période de questions.
 - 6-Levée de l'assemblée

3. <u>DÉPOT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER POUR</u> L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

50-02-23 M. Jean-Michel Ouellet, vérificateur externe, présente le rapport financier 2021 et en résume les principaux faits saillants. L'année financière s'est soldée par un excédent de 848 671 \$, montant qui inclut 398 000\$ en provenance de la vente des terrains du développement résidentiel.

> Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le rapport financier 2021 tel qu'il est déposé.

4. CESSION ET SERVITUDE CHEMIN DU GOLF

50-02-23 Il est proposé par M. Jean Gauthier, appuyé par M. André Gagnon et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la cession du lot 6 276 665 par la Société Immobilière Alcan Limitée, société légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège social au 400-1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, Montréal, province de Québec, H3B-OEO;

> QUE la municipalité de Saint-Gédéon prenne une servitude de passage des lots 4719 596 et 4719 600 appartenant à M. André Côté, demeurant au 1400 rue Ferland, Alma.

- Cession à titre gratuite;
- Obtention d'une servitude sur une partie de la propriété des acquéreurs, permettant à la municipalité de construire et entretenir une conduite d'aqueduc.

OUE M. Émile Hudon, maire et M^{me} Claudie Lambert, directrice générale, greffière-trésorière, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité de Saint-Gédéon.

5. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Aucune question

6. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 19h 09, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.	
Émile Hudon	Claudie Lambert
Maire	Directrice générale
	Greffière-trésorière